

ABONNEMENT.

Saumur: En an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 9 fr. Poste: En an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... Réclames... Faits divers... RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Juillet 1883.

EST-CE LA GUERRE?

Franchement, depuis les explications de M. Challemel-Lacour, nous ne savons plus à quoi nous en tenir.

Samedi, au Sénat, M. le duc de Broglie a posé fort nettement la question au ministre des affaires étrangères. Rappelant le mot prononcé par celui-ci, il y a quelques jours, à la tribune de la Chambre: « Oui, c'est la guerre, et personne n'en saurait douter », il lui a demandé s'il entendait la guerre dans le sens constitutionnel et diplomatique de ce mot.

La question était aussi nette et précise qu'il est possible. Elle est maintenant aussi embrouillée que jamais.

D'après M. Challemel-Lacour, nous ne sommes pas en guerre, attendu que la guerre n'a été déclarée ni par la France, ni par l'Annam, mais en même temps nous y sommes un peu, car il faut repousser les Pavillons noirs et jaunes au service et à la solde de l'Annam.

Nous ne sommes pas, en droit, en état de guerre; donc, nous n'avons pas à nous occuper des questions de blocus ou de police maritime. Mais nous y sommes en réalité, puisque, malgré ses protestations officielles, l'Annam ne cesse de fomenter la rébellion et les hostilités des bandes de pirates.

En somme, nous faisons la guerre sans l'avoir déclarée et sans savoir si nous la déclarerons jamais. On peut se battre pendant un an au Tonkin, sans qu'on puisse dire

officiellement: C'est la guerre! On peut même se battre sur tel ou tel point et rester en paix sur un autre. On va échanger des coups, mais en même temps on continuera à négocier avec Tu-Duc et à le traiter comme un souverain ami!

Voilà, en résumé, la réponse faite samedi par M. Challemel-Lacour, et nous avouons n'y rien comprendre.

Il y a un fait qui a malheureusement été passé sous silence dans ce débat, c'est la présence dans les rangs des pirates d'officiers étrangers dont la nationalité n'est pas définie.

Avec la situation actuelle, qui est la guerre en fait, mais non en droit, notre gouvernement ne peut rien dire; tous les Etats étrangers peuvent envoyer aux pirates des officiers, des armes, des munitions, sans que nous puissions élever aucune réclamation. A la première observation de notre diplomatie, ils ne manqueraient pas de répondre: Mais vous n'êtes pas en guerre, puisque vous ne nous avez rien notifié! Et nous serions obligés de laisser faire.

La question posée par M. le duc de Broglie avait donc, au point de vue extérieur, une importance capitale, et nous regrettons que le ministre des affaires étrangères y ait fait une réponse aussi insuffisante et aussi obscure.

M. Challemel-Lacour en finissant a eu un mot malheureux. Il a demandé si, à cette heure, il est d'un bien grand intérêt public de savoir à qui, en réalité, nous faisons la guerre, si le moment est vraiment bien choisi pour subtiliser sur une formule.

C'est traiter franchement le pays et les Chambres avec une singulière désinvolture. Qui donc est plus intéressé que le pays à savoir si on fait la guerre et à qui on la fait? Quel autre moment peut-on donc choisir pour poser la question, si on ne la pose pas avant que les événements soient engagés?

On ne sait pas encore ce que fera la Chine, et notre ministre des affaires étrangères ne nous semble même pas rassuré à cet égard,

et il trouve qu'une pareille question n'intéresse ni l'opinion publique, ni le Sénat! — C'est un peu se moquer du monde.

Après cet étrange discours, M. le duc de Broglie a eu raison de dire que « nous ne sommes pas beaucoup plus avancés sur ce point qu'auparavant »; que « s'il est un sujet où la clarté, la netteté des situations soient nécessaires, c'est dans une occasion où le moindre malentendu peut mettre en péril la paix générale et nos rapports avec nos voisins ».

Chronique générale.

Le nombre des conseillers généraux à élire, le 12 août prochain, s'élève à 1,498; en tenant compte des sièges vacants et appartenant à la série non sortante, ce nombre peut s'élever à environ 1,550. Celui des conseillers d'arrondissement est plus considérable; il est de 1,745.

Ajoutons que 434 députés et 74 sénateurs sont appelés à y prendre part comme conseillers généraux sortants. En outre, près de 30 députés et de 20 sénateurs qui n'étaient pas membres du conseil général de leurs départements vont poser leur candidature.

Deux ministres et deux sous-secrétaires d'Etat sont conseillers généraux sortants et sollicitent le renouvellement de leur mandat. Ce sont M. Martin-Feuillée, ministre de la justice (Ile-et-Vilaine); M. Méline, ministre de l'agriculture (Vosges); M. Margue, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur (Saône-et-Loire), et M. Durand, sous-secrétaire d'Etat de l'instruction publique (Ile-et-Vilaine).

Par ordre du ministre des cultes, un certain nombre d'ecclésiastiques, dont les traitements avaient été suspendus pour un an, viennent de recevoir leur mandat intégral pour le second trimestre de 1883.

M. Martin-Feuillée a décidé que, le mois

prochain, une mesure analogue serait prise en faveur de desservants qui ont été plus récemment frappés.

L'enquête administrative à laquelle le ministre de l'intérieur a fait procéder depuis le mois de mai dernier, dans toutes les mairies, a produit ce résultat déplorable.

Dans les trois quarts des villes ou communes, les budgets municipaux sont gravement compromis par l'inexpérience des municipalités républicaines qui les ont administrés.

Samedi, au sortir du conseil des ministres, M. Jules Ferry a annoncé à plusieurs députés que M. Grévy s'était enfin décidé à préparer une réponse au Souverain-Pontife.

Nous croyons savoir que cette réponse sera soumise au prochain conseil.

INSULTES A L'ARMÉE

Un incident grave s'est produit le 14 juillet, à Bergerac, au moment où la retraite aux flambeaux, accompagnée par l'excellente musique du 408^e, est arrivée devant la mairie. Là, quelques brailleurs ont réclamé la Marseillaise et l'ont sommée de jouer. La musique a naturellement continué d'exécuter les morceaux qu'elle avait commencés et s'en est tenue à son programme. Alors les cris ont redoublé et le fureur des amateurs de Marseillaise s'est tournée contre le régiment. A bas le 408^e! à bas le 408^e! Ces vociférations ont retenti assez longtemps autour de nos braves soldats dont l'attitude a été des plus dignes devant cet outrage qu'ils ont méprisé.

Les mêmes sommations ont été adressées à la musique devant la maison du général Maurand, mais sans succès, et les hurlements ont recommencé de plus belle. Cette fois, nous avons entendu quelques cris, d'ailleurs bien isolés, de: A bas l'armée!

Cette scène honteuse a douloureusement ému les bons citoyens qui en ont été té-

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE JUGE DE PAIX

Par Louis COLLAS

Elle était animée, son visage s'était couvert d'une vive rougeur. Lui la regardait avec un mélange de surprise et d'admiration.

— Et c'est vous, Ursule, dit-il, qui venez me faire cette proposition?... Vous à qui j'ai confié le secret de mon cœur?

— C'était un rêve fugitif auquel vous avez renoncé.

— Si j'y ai renoncé, c'est que celle que j'aimais m'a repoussé. Je vous admirais, Ursule, mais je ne savais pas encore tout ce que vous valez. Pourquoi n'avez-vous pas exaucé ma prière? Les événements auraient suivi un autre cours et nous ne serions pas ici déplorant notre impuissance à prévenir les malheurs que nous voudrions empêcher.

Elle était d'une pâleur mortelle; l'énergie qui l'avait soutenue jusqu'alors l'abandonnait, elle avait peine à se soutenir.

— Il faut que je m'éloigne, reprit-il, je ne puis rien pour personne ici; mais avant de partir, j'ai besoin que vous me donniez une assurance...

Savez-vous, Ursule, de quel crime je suis accusé?

— Non, répondit-elle d'une voix faible.

— On prétend que j'ai assassiné M. Cemoncel.

Ses terreurs ne l'avaient pas préparée à cette révélation.

— Vous, vous! dit-elle; quelle infamie!... c'est impossible!

— Merci, Ursule, c'est ce cri du cœur que j'attendais, j'ai bien fait de revenir et je suis bien aise que votre généreuse nature vous ai conduite ici; il m'eût été trop pénible de penser que vous partagiez de semblables soupçons. Quand je serai parti, vous attesterez mon innocence, Ursule!

Elle l'écoutait, les yeux démesurément ouverts, pâle comme une morte; elle semblait chercher à se rendre compte d'un rêve horrible; elle murmurait d'une voix éteinte:

— Ah! mon Dieu! ah! mon Dieu! c'est affreux.

Avrial avait peur, il tremblait qu'elle ne s'affaissât inanimée sur le sol et se demandait ce qu'il pouvait faire dans cette solitude. Pendant qu'il cherchait à ramener le calme dans son âme, elle tressaillit au bruit des branches froissées à quelques pas et se dressa tout d'une pièce; il la soutenait chancelante dans ses bras.

— Rassurez-vous, dit la voix de Gérôme, c'est moi; les gendarmes sont partis, renonçant pour aujourd'hui à leurs recherches; mais M. Maurice continue de chasser dans les environs, il se fait

tard, je vais vous reconduire, mademoiselle.

Ursule restait immobile. Le contrebandier murmura quelques mots à son oreille, ils durent provoquer chez elle une vive émotion, car le sang afflua subitement à son visage; cependant elle ne dit rien, Gérôme avait posé un doigt sur ses lèvres.

— Vous avez raison, dit-elle, je vous suis; adieu, monsieur Avrial, ou plutôt au revoir; ne partez pas encore.

Ils s'avancèrent sous le couvert du bois que les ombres du soir commençaient à envahir; ils marchaient depuis quelque temps sans se parler, quand Ursule rompit le silence.

— C'est bien vrai, dit-elle, vous êtes sûr de le sauver?

— Oui, je vous le promets, je le sauverai; j'étais là depuis quelques instants quand je vous ai révélé ma présence. J'ai appris ce que j'aurais dû deviner plus tôt, je sais qu'il est innocent de la mort de M. Cemoncel; quoi qu'il en doive advenir pour moi, je parlerai, son innocence sera proclamée, je vous le jure.

Il s'était animé et élevait la voix; il ne se doutait pas qu'on l'observait derrière les broussailles et que des oreilles avides recueillaient chacune de ses paroles.

— Gérôme, dit Ursule, si vous faites cela, il ne se passera pas un jour sans que je bénisse votre nom.

Ils arrivèrent à la Ricardais à une heure avancée de la soirée.

— Vous avez en moi une amie dévouée, dit-elle au contrebandier avec son plus charmant sourire.

— J'aurai fait mon devoir, répondit-il d'une voix sombre.

Elle ne fit pas attention à la tristesse de son accent, le joie épanouissait son cœur; mais toutes ces émotions l'avaient brisée; en rentrant, elle fut obligée de se mettre au lit.

V

Quelques jours s'écoulèrent; le juge de paix, rappelé à son poste par une dépêche du parquet accompagnée d'une délégation spéciale, était dans son salon. Il était grave, soucieux, se promenait de long en large. De temps en temps, il s'arrêtait devant la fenêtre qui donnait sur le jardin dont les beaux arbres avaient si souvent égayé ses regards, ou bien parcourait pour la dixième fois les papiers que le facteur avait déposé chez lui. La vieille servante annonça le docteur Fresnel.

— Je vous attendais, mon ami, lui dit-il; asseyez-vous et dites-moi comment cela est arrivé.

— La présence d'Avrial dans le pays m'était connue, mais j'ignorais où il se trouvait, et je ne tenais pas à l'apprendre; le brigadier de gendarmerie est nouvellement installé et connaît mal nos campagnes, Avrial avait toutes les chances d'échapper

moins, et nous serions tentés d'offrir au 108^e et à ses officiers, au nom de la population, tous nos regrets, s'ils n'avaient compris que la grande majorité de nos compatriotes n'entend nullement être solidaire de pareilles manifestations. (Courrier de la Dordogne.)

Maladie de M. le comte de Chambord.

Voici les dernières dépêches de M. le comte de Blacas :

Wiener-Neustadt, 23 juillet, 9 h. 40, matin.

« Monseigneur a dormi pendant plusieurs heures. Le mieux persiste. »

23 juillet, 2 h. 50.

« L'amélioration dans l'état de M. le comte de Chambord fait de visibles progrès. — Signé: Docteur MEYER. »

L'Agence Havas a reçu d'autre part la dépêche suivante :

Neustadt, 22 juillet.

« Frohsdorf, 6 h. 3. — Le comte de Chambord a passé une bonne nuit, il a dormi quatre heures de suite. Il est resté ce matin une heure dans le jardin.

« Actuellement, le malade se sent mieux et éprouve une sorte de bien-être nouveau. Il n'a eu aucun vomissement et n'a ressenti aucune souffrance. Il a mangé un peu de poulet réduit en purée.

« Dans la consultation de cette après-midi, les docteurs Drasche et Mayer ont constaté une amélioration. Le docteur Meyer a avoué qu'il était fort inquiet dans ces deux derniers jours, parce qu'il pensait que le malade était atteint d'un commencement de périlite; heureusement que ce danger est actuellement passé. L'état général resterait encore grave, mais sans inspirer trop d'inquiétudes. »

AFFAIRES DU TONKIN.

Londres, 23 juillet.

Le Standard publie la dépêche suivante datée de Hong-Kong, 22 juillet :

Les autorités chinoises, ayant découvert que les agents français achetaient des bestiaux dans l'île d'Hai-Nan pour l'approvisionnement des troupes françaises au Tonkin, ont interdit toute exportation de bétail. Un vapeur français aurait été retenu par suite de cette mesure.

L'amiral français aurait vivement protesté auprès du gouvernement chinois, en déclarant que l'attitude des autorités chinoises entravait les opérations françaises au Tonkin et était contraire au traité conclu avec les puissances occidentales.

Un chargement de 156 bœufs, achetés par une maison anglaise pour le compte de la France, a également été retenu.

Le consul anglais a protesté.

LES HOSTILITÉS. — Une dépêche particulière de Saïgon, en date du 22 juillet, an-

nonce que les hostilités entre la France et les Pavillons-Noirs vont reprendre avec une nouvelle intensité dans le courant de cette semaine. (France.)

M. l'abbé Béchet

DÉCAPITÉ AVEC SEPT CHRÉTIENS, AU TONKIN.

On vient d'annoncer la mort de M. Gaspard Béchet, décapité au Tonkin. Les Missions catholiques reçoivent de M^r Puginier, vicaire apostolique, une lettre qui donne des détails sur le meurtre de ce jeune missionnaire. Nous nous empressons de la publier.

Ké-So, 26 mai 1883.

« Le 40 mai au soir, trois nouveaux missionnaires arrivaient juste à temps pour assister le lendemain, fête de la Trinité, à mes noces d'argent de prêtrise. Ce renfort me causait d'autant plus de plaisir que, dans quelques mois, j'aurai à envoyer des secours aux confrères qui travaillent aux Laos, au milieu des fatigues et des tribulations. Deux jours après, je recevais une lettre de Nam-Dinh; les nouvelles suivantes me frappaient comme un coup de foudre : « M. Béchet a été arrêté avec trois cathédistes et quatre chrétiens qui l'accompagnaient. Après un court interrogatoire, le Père a eu la tête tranchée et les sept hommes de sa suite ont subi le même sort. »

« M. Béchet, fatigué depuis trois mois par une maladie qui menaçait de tourner à la phthisie, était allé, afin d'utiliser un repos forcé, visiter quelques chefs-lieux de paroisses dans la province de Nam-Dinh. Ne comprenant pas sans doute le danger auquel il s'exposait, après avoir dit la sainte messe, le jour de la Trinité, dans la paroisse de Ké-Dai, il en était sorti avec l'espoir de rencontrer M. Girod. Un peu avant midi, en passant dans le grand village de Ké-Hou, il y trouva un groupe de soldats qui, comptant sur une forte récompense, s'emparèrent de lui et le livrèrent avec toute sa suite à leur chef, ennemi juré de la religion chrétienne. Il est bon de noter que le nouveau général de la province de Nam-Dinh, envoyé par le roi pour essayer de se réemparer de la citadelle prise dernièrement par les Français, venait de lancer une circulaire promettant trente barres d'argent (environ trois mille francs) à quiconque lui amènerait un Français.

« Le mandarin auquel M. Béchet a été livré, est fils de Heang-tam-Dang, qui, en 1874, fut le principal auteur des désastres de nos chrétiens. Ce chef, d'un grade élevé, demanda au Père qui il était, ce qu'il faisait, où il allait, et parla de suite de la lettre à mort. M. Béchet répondit qu'il était prêtre missionnaire, que sa seule fonction était de prêcher la religion et non de faire la guerre. Le mandarin ordonna de lui trancher la tête ainsi qu'aux trois catéchistes et à deux chrétiens de sa suite. Un autre chrétien des environs, qui était en train de cueillir des fleurs pour les offrir à la sainte Vierge, puisque nous sommes en plein mois

de Marie, fut reconnu à son scapulaire. On lui demanda s'il était chrétien, et, sur sa réponse affirmative, il eut aussi la tête tranchée. Quelques instants après un quatrième chrétien fut reconnu comme tel et livré au mandarin, qui voulut lui faire abandonner sa foi. Sur son refus formel, il fut pareillement décapité.

« Voilà, en quelques instants, huit têtes tombées sous le bras de ce mandarin, qui, comme ses frères, a reçu, en héritage paternel, la haine de Dieu avec la soif du sang des prêtres et des chrétiens.

« La nouvelle de ce véritable massacre a jeté la consternation parmi les néophytes; on craint partout que ce ne soit le renouvellement des malheurs de 1874. Je me suis empressé de demander justice au commandant français de Nam-Dinh. Il est urgent que ce crime soit suivi d'une répression sévère, pour empêcher nos ennemis, les lettrés, d'imiter un si funeste exemple, et pour montrer aux populations que les Français ne restent pas spectateurs indifférents de l'assassinat d'un missionnaire et de chrétiens, mis à mort sans autre motif que la haine religieuse. »

LE CHOLÉRA.

Les nouvelles du choléra sont de plus en plus inquiétantes. Tous les quartiers du Caire sont atteints, et le fléau s'étend chaque jour dans les localités voisines. On parle même de plusieurs cas à Alexandrie. On calcule que 4,930 personnes ont péri à Damiette et 4,614 à Mansourah. Qu'on ajoute à ces décès tous ceux des campagnes et ceux du Caire où, dans la journée du 22 juillet, on comptait 381 morts, et l'on verra qu'on peut évaluer jusqu'ici le nombre des victimes à près de 5,000.

Du reste, en Egypte, tout semble concourir à développer l'épidémie. Les maisons ne sont pas désinfectées; les morts sont enterrés à fleur de terre; leurs vêtements sont portés par les survivants; les malades ne reçoivent presque aucuns soins. On connaît de plus la malpropreté des populations méridionales, leurs villes sans égouts, pleines d'immondices ou de cadavres d'animaux, leurs rues étroites et à odeurs infectes. Il n'est pas étonnant que les épidémies y fassent d'affreux ravages.

Ce qui rend nécessaires les mesures à prendre dans les ports d'Europe, c'est qu'on a signalé des décès le long du canal de Suez où passent chaque jour tant de navires, qui peuvent apporter le fléau chez nous. Si l'Angleterre, dans l'intérêt égoïste de son commerce, ne veut prendre aucunes précautions, les autres puissances sont parfaitement en droit de se prémunir contre le fléau. L'Espagne est celle qui, jusqu'ici, a montré le plus d'énergie, puisque sans s'inquiéter des réclamations du Foreign-Office, elle a mis en quarantaine tous les bâtiments anglais, quelle que soit leur provenance. Attendra-t-on chez nous que le choléra ait fait son apparition pour prescrire des mesures sévères dans tous les ports de

notre littoral? Quand l'épidémie sera déclarée, il sera trop tard.

REVUE FINANCIÈRE.

La semaine qui vient de s'écouler a été beaucoup moins mouvementée que la précédente. Les affaires ont subi un certain ralentissement, et il est arrivé ce qui arrive toujours en pareil cas, c'est que l'assurance des faits acquis a amené une réaction sur les cours. Nous voulons parler en cela des deux grosses questions qui préoccupent en ce moment le monde financier, la question des chemins de fer et celle du Suez. On avait escompté le vote des conventions de chemin de fer et les résultats favorables à la mission de M. de Lesseps. Maintenant il est à peu près assuré que la Chambre votera, avant de se séparer, les conventions avec les grandes Compagnies, et d'autre part, les arrangements intervenus entre M. de Lesseps et le gouvernement britannique seront ratifiés par les Parlements anglais.

Aussi la plupart des acheteurs qui avaient pris position de ces éventualités ont-ils réalisé en grande partie, c'est ce qui a produit le temps d'arrêt que nous avons à constater sur les cours des principales valeurs. Le 5 0/0 s'est tenu à 109.10, le 3 0/0 à 78.95, l'amortissable à 86.75.

Le fond de la tendance est plutôt ferme et les facilités que les acheteurs ont rencontré pour se faire reporter à la dernière liquidation seraient bien de nature à favoriser un mouvement de hausse. Malgré le bas prix des reports, la Banque des Communes de France a pu bonifier à ses déposants en compte de reports un intérêt net de 5.04 0/0 pour la deuxième quinzaine de juillet.

Le Suez et l'Egypte, qui tiennent toujours la tête du marché, ont subi l'influence des réalisations de bénéfices. L'Egypte a reculé de 363 à 363.75. Le Suez, après avoir réactionné tout d'abord assez vivement à 2,475, a reconquis presque toute l'avance perdue.

On trouvera sur ces deux valeurs, dans le dernier numéro du Financier des Communes, des renseignements intéressants que nous engageons nos lecteurs à consulter. Ce journal tend à conclure que le Suez aux cours actuels est suffisamment payé malgré la progression des recettes qui se trouveront compensées ultérieurement par les diminutions successives de tarifs, et les charges résultant de la construction du second canal. A part les variations que nous venons de signaler sur les valeurs de spéculation en vue, le reste du marché est demeuré assez ferme, mais n'a pas subi de fluctuations notables.

La Banque de France, dont le dernier bilan présente peu d'intérêt (655,603 fr. de bénéfices contre 723,086,75 fr. pour la semaine correspondante de 1882), s'inscrit à 5,365.

Les chemins français ne subissent point de grands changements non plus: le Lyon à 1,430; le Nord de 1,895 à 1,900. L'Orléans cote 1,257,30 après 1,250.

Le Financier des Communes continue son étude sur les nouvelles conventions et sur l'influence probable des conventions sur les actions et obligations de chemins de fer et sur le mécanisme desquelles il donne des détails et des chiffres qui sont à consulter. Le Crédit Foncier s'est tenu constamment ferme entre 1,295 et 1,300.

Dans sa dernière séance, le conseil d'administration de cet établissement a autorisé pour 8 millions 360 mille francs de nouveaux prêts fonciers et communaux.

Les Obligations Foncières nouvelles sont toujours très-demandées et donnent lieu à de nombreux arbitrages.

C'est ainsi que l'on vend des fusions anciennes P.-L.-M. à 360 et à des obligations du Midi 3 0/0 à 358 et des obligations nord 3 0/0 à 364, pour acheter des Foncières 1883 libérées à 350 et qui donnent le même revenu de 15 francs, sont remboursables au même prix et offrent les mêmes avantages.

Le Petit Foncier (C^{ie} Foncière de France), dont le dividende pour le prochain exercice sera de 8 à 10 0/0, étant donnée l'augmentation toujours croissante de ses opérations, se tient ferme à 495.

aux poursuites, si votre fils ne s'en était pas mêlé.

Le juge de paix eut un geste d'impatience.

— Il savait, reprit le docteur, que la justice était à la recherche de quelqu'un, mais il ignorait qu'il s'agissait d'Avrial, puisqu'il le croyait mort depuis longtemps. Comme tous les gens désœuvrés des petites villes, il est à l'affût des nouvelles et n'est pas fâché d'avoir l'occasion de jouer un rôle. Le hasard l'a instruit de la présence d'un étranger qui paraissait avoir des raisons pour se tenir caché, et c'est lui qui a mis les gendarmes sur sa piste. C'est hier qu'on l'a arrêté.

« Il devait partir, mais il n'a pas voulu s'éloigner sous le poids de l'inquiétude que lui inspirait la santé de M^{lle} Ursule. Le désir de sauver Avrial l'a poussé vers l'endroit où il avait cherché asile; c'est de là qu'on l'a ramené à la Ricardais. Elle était très-souffrante, la nuit fut mauvaise. Le lendemain, je fus appelé auprès d'elle; son état n'était pas grave, mais les nerfs étaient surexcités; elle laissait échapper des phrases incompréhensibles ou revenaient souvent le nom d'Avrial. A la prière de celui-ci, Marianne, la femme du bûcheron, était allée la veiller. Hier matin, il l'attendait à l'entrée du bois. Au moment où elle le rejoignait pour lui donner des nouvelles qui l'auraient complètement rassurée, les gendarmes se sont emparés de lui.

— L'avez-vous vu depuis ?

— Oui, il était fort tranquille. Il m'a déclaré qu'il était innocent, et qu'il n'avait rien à ajouter à son affirmation. Il m'a interrogé sur la marche que suivra la procédure. Je lui ai dit qu'il aurait à subir ici un premier interrogatoire, que probablement le procureur de la République viendrait, que probablement aussi vous seriez appelé à cause de la gravité du cas, et qu'ensuite, si l'arrestation était maintenue, il serait transféré au chef-lieu.

« Il serait bien plus simple, m'a-t-il dit, de commencer par là. » Il paraissait redouter de se trouver en votre présence.

Le juge de paix était soucieux, distrait. Au milieu des explications données par le docteur, il semblait suivre le fil de ses propres pensées, répondait à peine aux questions qui lui étaient adressées. Resté seul, il se laissa tomber dans un fauteuil.

— C'est une étrange affaire, dit-il. La conduite d'Avrial semble l'accuser; il y a, dans toutes les circonstances qui ont suivi l'événement, la matière d'un dérasant réquisitoire, et cependant tout son passé plaide pour lui. Le calme même avec lequel il attend sa sentence n'est pas d'un coupable. Il y a là un mystère que je cherche vainement à percer.

Il demanda son fils.

— Maurice, lui dit-il, vous savez qu'on a arrêté Avrial ?

— Je le sais, mon père.

— Vous savez aussi quelle accusation pèse sur lui ?

— Je la connais.

— Vous vous rappelez toutes les circonstances ? La mort de M. Cemenel fut d'abord attribuée à un accident. Plus tard, lorsqu'il parut bien prouvé que le malheureux jeune homme avait péri victime d'un meurtre, vous avez dit que vous ne pouviez croire Avrial capable de ce crime. Vous le défendiez, mais, malgré vous peut-être, vous laissiez échapper des paroles qui étaient des charges terribles contre lui.

— Je devais dire la vérité; d'ailleurs, si un crime avait été commis, il ne pouvait l'avoir été que par lui, puisque nous étions seuls.

— Et vous êtes-vous demandé quel motif avait pu le porter à cet acte ?

— C'est une question que je me suis posée souvent. Je ne trouve qu'une explication, la jalousie. La préférence que Marthe paraissait témoigner à ce pauvre Cemenel pourrait n'y être pas étrangère.

— Cependant Avrial s'est ensuite éloigné, rien n'indique qu'il ait désiré sa main.

— Je n'affirme rien, mon père; je ne me charge pas de justifier cette supposition, ni d'expliquer les caprices du cœur.

— Marthe était coquette, murmura M. Marso-

lier; elle se complaisait dans ces manèges de l'amour-propre qui font parfois des blessures dont on ne calcule pas la portée.

Puis, il ajouta tout haut :

— Ecoutez-moi bien, Maurice, vous êtes appelé à porter témoignage dans cette malheureuse affaire. Souvenez-vous que la vérité seule doit dicter votre langage. Si la haine ou quelque autre sentiment susceptible d'influencer votre déposition étaient dans votre cœur, il faudrait les en chasser. Maurice, êtes-vous sûr de vous ?

— Je suis sûr de moi, mon père; je n'ai obéi, je n'obéirai qu'aux inspirations de ma conscience.

— Allez donc, mon fils, et que Dieu vous garde ! Le juge de paix poussa un soupir en le suivant du regard. Il descendit dans le jardin et s'y promena à pas lents. Au détour d'une allée, une voix fraîche l'interpella; il se retourna et se trouva en face d'Ursule, non triste et éplorée, comme il s'attendait à la voir, mais souriante, presque joyeuse, malgré la pâleur malade qu'avait conservé son visage.

— Asseyez-vous à côté de moi, dit-elle avec un mélange de respect et d'affectueuse familiarité, et causons.

(A suivre.) Louis COLLAS.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Journal officiel annonce que les conseils d'arrondissement se réuniront le 20 août pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à trois jours.

Ils se réuniront le 24 septembre pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Il sera statué par un décret particulier en ce qui concerne les départements de la Seine et de la Corse.

Le Journal officiel publie en même temps une circulaire que M. Waldeck-Rousseau adresse aux préfets, relativement à la session des conseils d'arrondissement.

Il dit que cette session devra s'ouvrir cette année, — contrairement à l'usage, — en même temps que la session des conseils généraux; ce n'est pas contrairement à l'usage, mais contrairement à la loi.

Cette circulaire est à méditer; jamais ministre n'a avoué plus piteusement les embarras créés par le gouvernement dont il fait partie.

On n'avait pas songé, paraît-il, à l'obligation de réunir les conseils d'arrondissement avant les conseils généraux, pour préparer le travail de ces derniers; peut-être même ne l'a-t-on appris que lorsqu'on a vu qu'un député de la droite, M. Cunéo d'Ornano, se disposait à interpeller sur ce sujet.

Alors, on s'est empressé de chercher un moyen d'éluder les prescriptions de la loi de 1838, et l'on a inventé de demander aux conseils généraux de prendre patience, pendant que les conseils d'arrondissement siègeront.

Voilà de beaux procédés administratifs qui ne seraient pas déplacés dans un vaudeville!

On lit dans le Français :

« Les conseils d'arrondissement doivent être renouvelés, on le sait, par moitié le 22 août prochain, ainsi que les conseils généraux. Or, les conseils d'arrondissement se réunissent toujours en session durant trois jours avant et après la session des conseils généraux. Cette année, les conseillers d'arrondissement étant élus le même jour que les conseillers généraux, ne pourront se réunir avant eux. Pour écarter cette difficulté, il aurait fallu, dit le Rappel, au point de vue de la légalité, demander aux Chambres, par une loi spéciale, de retarder exceptionnellement, cette année, la session des conseils généraux, et d'en reporter, par exemple, l'ouverture au lundi 27 août. Mais, en fait, on espère n'avoir pas besoin de recourir à ce procédé. Les conseils généraux ont le droit de siéger un mois à cette session d'été; mais jamais ils n'usent de cette faculté. Si les conseils généraux veulent bien consentir le lundi 20 août, jour de leur première réunion, à s'ajourner d'eux-mêmes à quatre ou cinq jours plus tard, les conseils d'arrondissement pourront remplir leur tâche avant l'ouverture définitive de leur session. Le gouvernement se trouve donc aujourd'hui à compter sur la bonne volonté des conseils généraux pour ne pas être pris en flagrant délit de violation de la loi. »

Par une ordonnance rendue au lendemain de la fête du 14 juillet, M^r Freppel signifie à l'administrateur-séquestre nommé par le ministre des cultes pour rétablir les comptes et gérer provisoirement la caisse des prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers, qu'il lui est fait défense, sous peine d'excommunication, de s'immiscer, sans le consentement de l'évêque, dans les affaires de ladite caisse.

Nous publierons ce document dans notre prochain numéro.

M. Dupuy, chef de section principal, attaché dans le département des Deux-Sèvres au service des études et travaux du chemin de fer de Niort à Parthenay, vient d'être attaché dans le département de Maine-et-Loire au service de la ligne de Saumur à Château-du-Loir, en remplacement de M. Deshayes, conducteur appelé à une autre destination.

LES PRÉCAUTIONS HYGIÉNIQUES.

Au moment où une terrible épidémie exerce ses ravages à sept ou huit jours de

notre pays, on ne saurait trop mettre en relief les mesures sévères qui sont prises dans beaucoup d'endroits pour prévenir une invasion peu probable, il faut l'espérer, mais en tout cas possible. Nous appelons donc la sérieuse attention de notre administration municipale sur ce point.

A Paris, les agents ont ordre de surveiller les maisons où les prescriptions de salubrité ne seraient pas observées; dans certaines maisons mal tenues, on a pris les noms des propriétaires.

Un des principaux faits sur lesquels se porte l'attention, surtout dans le quartier des Halles, est celui-ci : les ménagères en retard vont souvent jeter après l'heure les débris de la cuisine qui, par conséquent, embarrassent la rue et y pourrissent pendant une partie de la journée.

On a l'intention, pour empêcher le retour de ces faits, d'en rendre les propriétaires responsables.

On a raison; mais ce qu'il faudrait surtout surveiller, dans les villes, ce sont les ruisseaux, peu ou jamais lavés, les rigoles qui conduisent les eaux ménagères dans la rue, et d'où s'échappent des odeurs fétides; enfin les cours intérieures où les cabinets mal fermés, d'une malpropreté inconcevable, laissent échapper des gaz pestilentiels, etc., etc.

La Représentation de demain.

M^{me} FAVART A SAUMUR.

Demain mercredi, M^{me} Favart, l'éminente comédienne, donnera sur le théâtre de Saumur une représentation. On sait que l'excellente sociétaire de la Comédie-Française est déjà venue, à plusieurs reprises, montrer son magnifique talent au public de notre ville. Le 1^{er} mai 1874, elle joua *Julie*, une de ses nombreuses créations, avec MM. Emile Marck et Degard; le 9 novembre suivant, M^{me} Favart se fit applaudir dans *Une Chaîne*, avec MM. Emile Marck, Chavannes, Degard, etc.; enfin, le 17 décembre 1876, l'habile comédienne donnait une nouvelle représentation de *Julie*, secondée par MM. Montlouis et Degard.

Cette fois, M^{me} Favart va nous apparaître dans *L'Aventurière*, de M. Emile Augier, et ses partenaires seront MM. Montlouis, Dalbert, Paul Schaub et M^{lle} Esther Castelli, tous artistes fort distingués.

Nous n'avons plus aujourd'hui à faire l'éloge de M^{me} Favart. On sait qu'il n'y a pas d'actrice à la Comédie-Française qui ait joué plus de rôles différents, dans la comédie et la tragédie; ajoutons qu'elle les a rendus tous avec un talent supérieur; et que, dans plusieurs, elle s'est élevée à la hauteur des plus grandes comédiennes.

L'Aventurière, dont la première représentation au Théâtre-Français date de trente-cinq ans, n'aura jamais eu, à Saumur, une interprète aussi remarquable.

A ses précédentes visites, l'éminente artiste a été applaudie par une foule enthousiaste de son admirable talent. La soirée de demain, nous en avons l'espoir, sera pour elle un nouveau triomphe, et le public saumurois tout entier voudra lui décerner ses bravos.

M. Belhomel, percepteur de Saint-Angeau (ancien percepteur de la Tricherie), département de la Charente, est en fuite.

Ce fonctionnaire républicain emporte avec lui des sommes relativement considérables et c'est surtout la classe laborieuse qui a été victime de ses abus de confiance.

Voici, d'après l'*Union des Charentes*, la façon de procéder de cet escroc :

« Connaissant ceux des contribuables qui possédaient des titres de rente 5 0/0 atteints par la loi si impopulaire de la conversion, il s'offrait à eux pour faire convertir leurs titres de 5 0/0 en titres de 4 1/2 0/0. On lui remettait, sans défiance, les titres de rente... et le tour était joué ! »

M. Belhomel vendait le titre et gardait l'argent pour jouer à la Bourse.

Parmi ses victimes, citons M. Népoux, chef cantonnier à Saint-Angeau, qui perd ainsi un titre de 300 fr. de rentes, et M. Guillaume Laroche un titre de 30 fr. de rentes.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne savons si des irrégularités ont été découvertes sur les livres de comptabilité du percepteur de Saint-Angeau.

M. Belhomel était marié depuis peu de temps. Il avait épousé, à Ruffec, la fille du

citoyen Bernard, conseiller municipal radical.

La fuite du percepteur Belhomel a produit une vive émotion à Saint-Angeau. Le gouvernement de la République, déjà fort dépopularisé, grâce à la conversion de la rente qui prélève une dime sur les revenus des petits rentiers, ne gagne pas à être représenté par des fonctionnaires qui, comme Belhomel, font parade de républicanisme et volent l'argent du public.

Agriculture.

DESTRUCTION DES MULOTS ET AUTRES INSECTES NUISIBLES. — M. Max Singer, dans le *Bulletin d'arboriculture*, indique un moyen de se débarrasser de ces ravageurs, en ajoutant à la terre de bruyère, au terreau, etc., une petite quantité de camphre. Cette substance, qui n'est nullement préjudiciable aux racines et aux plantes, a une odeur que les destructeurs de nos jardins détestent, paraît-il, et il a remarqué que toutes les plantes qui avaient au pied un peu de camphre étaient sauvées.

TRAITEMENT DE LA MALADIE DES POMMES DE TERRE. — S'il est un fait qui mérite l'attention des agriculteurs, c'est celui de la découverte qui se manifeste, se vérifie et s'étend de jour en jour, d'un traitement efficace contre la maladie des pommes de terre.

Un agriculteur, qui avait planté un vaste champ de pommes de terre, reconnu, à des taches dont les fanes étaient généralement marquées, que son plant était atteint par la cruelle maladie. Il coupa toutes les tiges corrompues et empoisonnantes, les enfouit sur place, et, rempli d'une foi vive mais inexplicite, il laissa au sol végétal le soin de la réparation, puis il attendit le temps de la récolte.

Cette époque arrivée, il eut à considérer un effet étrange et admirable. En faisant sa récolte, il observa et fit remarquer à ses voisins que les tubercules qu'il avait ainsi traités et qu'il recueillait, étaient, pour la plupart, parfaitement sains, et que la suppression des tiges ne les avait pas empêchés d'acquiescer leur grosseur normale. Les autres plants, qui n'avaient pas suivi ce traitement, produisirent, au contraire, des tubercules viciés pour la plupart, ou déjà corrompus.

L'expérience trouva peu à peu des imitateurs, et aujourd'hui elle s'est tellement propagée que l'on peut prédire, de ce traitement simple et éprouvé, qu'il apportera un avantage réel à ceux qui l'appliqueront.

Dernières Nouvelles.

Dépêche télégraphique.

LA SANTÉ DE M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Paris, 24 juillet, 10 h. matin.

« Depuis hier, l'amélioration est visiblement progressive dans l'état de Monseigneur le comte de Chambord. »

» M^r DE DREUX-BREZÉ. »

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 juillet :

TEXTE. — Le Musée de sculpture comparée, au Trocadéro. — Un Menu de convives, par M. E. Legouvé. — Jacob Cats, poète hollandais. — Commandeur et Tourterelles, par M. Ferdinand Denis. — Les Grondeurs, scène. — La Flore de la Kabylie. — Trotte-Menu et Cie, nouvelle, par M. J. Girardin. — Comment on fabrique les verres de montre, par M. Alfred de Vaulabelle. — Souvenir, par M. E. Noël. — Débaies de Montigny, par M. Léon Lalanne. — Privilèges et supériorité des femmes touareg, par M. Henri Duveyrier.

GRAVURES. — Entrée du Musée de sculpture comparée, dessin de H. Clerget. — Jacob Cats. — Gravure tirée des Œuvres de Cats. — Un Frêne en Kabylie, dessin de M. de Drée. — Comment on fabrique les verres de montre. — Une Montée, croquis de Topffer.

Théâtre de Saumur.

Mercredi 25 juillet 1883,

UNE SEULE REPRÉSENTATION
Donnée par

M^{me} MARIE FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française,

Avec le concours de

M^{lle} ESTHER CASTELLI, M. MONTLOUIS, M. DALBERT, M. P. SCHAUB, M. FOURNIER.

L'AVENTURIÈRE

Comédie en 4 actes, de M. Emile AUGIER, de l'Académie française.

M^{me} Favart jouera le rôle de Clorinde.

Fabrice MM. Montlouis.
Monte-Prade Dalbert.
Annibal Paul Schaub.
Clorinde M^{me} Favart.
Célie M^{lle} Esther Castelli.
Horace MM. Fournier.
Dario Durand.

Le spectacle commencera par :

L'HABIT VERT

Comédie en 1 acte, de MM. Alfred de MUSSET et Emile AUGIER.

Henri MM. Paul Schaub.
Raoul Fournier.
Marguerite M^{lle} Castelli.
Munius M. Durand.

Bureaux, 8 h.; rideau, 8 h. 1/2.

PRIX ORDINAIRE DES PLACES.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 22 juillet 1883.

Versements de 104 déposants (17 nouveaux), 26,246 fr. » c.
Remboursements, 26,873 fr. 97 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

Marché de Saumur du 21 Juillet

Blé nouveau (Ph.)	18 25	Huile de noix	50 130
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	18	Graine tréfle	50
Froment (Ph.) 77	—	lin	70
Halle, moy. n. 77	17 65	luzerne	50
Seigle 75	11	Foin (dr. c.)	780 45476
Orge 65	11 25	Luzerne	780 60165
Avoine h. bar. 50	9 50	Paille	780 40
Fèves 75	15	Amandes	50 190
Pois blancs 80	40	Cire jaune	50
— rouges 80	32	Chanvres 1 ^{er}	—
Colza 65	—	Qualité (52L.500)	—
Chenevis 50	19	2 ^e	—
Farine, culas. 157	51	3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 90).			
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	à	à	à
Id. 1881, 2 ^e id.	120	à	à
Ordin., env. de Saumur 1881, 1 ^{er} id.	110	à	à
Id. 1881, 2 ^e id.	105	à	à
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er} id.	105	à	à
Id. 1881, 2 ^e id.	100	à	à
Le Pay-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er} id.	105	à	à
Id. 1881, 2 ^e id.	100	à	à
La Vienne, 1881,	70	à	75

NOUVEAUX (2 hect. 20).

Souray et environs, 1881	100	à	170
Id. 1881	100	à	170
Champigny, 1882	1 ^{er} qualité	170	à 200
Id. 1881	2 ^e id.	150	à 160
Id. 1881	1 ^{er} id.	150	à 160
Id. 1881	2 ^e id.	150	à 160
Varrains, 1882	1 ^{er} id.	130	à 140
Varrains, 1881	2 ^e id.	130	à 140
Bourguell, 1882	1 ^{er} qualité	150	à 160
Id. 1881	2 ^e id.	150	à 160
Id. 1881	1 ^{er} id.	150	à 160
Id. 1881	2 ^e id.	150	à 160
Restigné 1881	1 ^{er} id.	150	à 160
Id. 1881	2 ^e id.	150	à 160
Château, 1881	1 ^{er} id.	130	à 140
Id. 1881	2 ^e id.	130	à 140
Id. 1881	1 ^{er} id.	130	à 140
Id. 1881	2 ^e id.	130	à 140

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RIZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant,

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JUILLET 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	78 85	79 »	Est	740 »	742 50 »	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 % ..	445 »	444 »
3 % amortissable	80 80	80 85 »	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1435 »	1435 »	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517 »	518 50 »	Est	559 »	558 »
4 1/2 %	110 75	111 55 »	Midi	1162 50	1163 »	— 1865, 4 %	528 50	527 »	Midi	358 »	357 75 »
5 %	109 15	109 30 »	Nord	1890 »	1897 50 »	— 1869, 3 %	404 »	403 »	Nord	366 25	365 75 »
Obligations du Trésor	506 »	506 »	Orléans	1270 »	1260 »	— 1871, 3 %	388 »	389 »	Orléans	360 »	360 »
Obligations du Trésor nouvelles	565 »	563 »	Ouest	796 25	798 75 »	— 1875, 4 %	513 »	512 25 »	Orléans	359 75	360 »
Bons de liq. départementaux ..	530 »	531 »	Compagnie parisienne du Gaz ..	1365 »	1365 »	— 1876, 4 %	512 »	510 »	Paris-Lyon-Méditerranée ..	363 »	361 »
Banque de France	5390 »	5390 »	Canal de Suez	2465 »	2483 75 »	Dép. de la Seine, emprunt 1857	238 »	236 50 »	Paris-Bourbonnais	360 50	363 »
Comptoir d'escompte	4008 75	4007 50 »	C. g'n. Transatlantique	497 50	485 »	Bons de liquid. Ville de Paris ..	523 »	525 »	Paris-Bourbonnais	565 75	565 »
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1295 »	1310 »				Obligations communales 1879 ..	448 50	448 »			
Crédit de France	325 »	325 »									
Crédit mobilier	325 »	325 »									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)				Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Direct.			
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.		6 15	9 »	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5		6 55	9 49	11 34	4 4	7 4	8 38		
6	45	du matin (s'arrête à la Poissonnière)		8 23	9 3	11 »	1 24	3 19	4 48	8 13		7 11	10 4	11 48	4 18	7 27	8 53		
8	56	du matin, omnibus-mixte.		6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20		7 19	10 12	11 55	4 25	7 41	9 1		
1	35	du soir, omnibus-mixte.		6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33		7 31	10 24	12 5	4 35	7 54	9 12		
3	32	du soir, express.																	
7	15	du soir, omnibus.																	
10	36	du soir (s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.		10 52	1 15	5 26	12 48			7 5	1 56	8 42							
8	21	du matin, omnibus.		11 30	2 15	6 38	2 6			8 3	2 57	9 46							
9	37	du matin, omnibus-mixte.		12 35	3 19	7 10	2 38			8 29	3 11	10 »							
12	48	du matin, omnibus-mixte.		1 20	3 49	8 27	3 27			9 17	3 59	10 52							
4	44	du soir, omnibus-mixte.		2 3	4 18	9 29	4 53			9 45	4 25	11 18							
10	24	du soir, express-poste.		3 17	5 16	10 24	4 34			10 20	4 56	11 50							
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																			

Tribunal de commerce de Saumur.
DÉCLARATION DE FAILLITE.
 Par jugement en date du 23 juillet 1883, le sieur Clée, Jules, négociant à Doué-la-Fontaine, a été déclaré en état de faillite.
 Juge-commissaire : M. Regnard, Prosper.
 Syndic provisoire : M. L. Proust.
 Pour extrait,
 Le greffier,
 (500) L. BONNEAU.

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
 Pour cause de départ,
Le jeudi 26 juillet 1883, à 1 heure après midi
 A Saumur, quai de Limoges, n° 42.

Il sera vendu :
 Plusieurs armoires et plusieurs bois de lits en noyer, lit en fer, commode avec dessus de marbre, buffet, tables de nuit, tables de toilette, table de salle à manger, tables rondes, tables à pliants, tableaux, glaces, pendule, très-bonne literie, quantité de belles chaises, cheval mécanique, bel établi de menuisier avec volet et presse en fer, une balance et ses poids, un bureau, batterie de cuisine, verres, vaisselle, fûts et bouteilles vides, et quantité d'autres bons objets.
 Au comptant, plus 10 0/0.
 Le commissaire-priseur,
 (496) Ch. MILLION.

A LOUER pour la saison des Bains, jolie maison meublée, avec 6 appartements, cours, jardin. — Très-beau point de vue donnant sur le port.
 S'adresser à M. NAU, capitaine à Noirmoutier (Vendée). (501)

A LOUER PRÉSENTEMENT,
JOLIE MAISON
 Située rue de Bordeaux, 15,
 Comprenant NEUF PIÈCES,
 Avec Jardin.
 S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A VENDRE une AMÉRICAINE en bon état. S'adresser à l'hôtel de la Poste, à Saumur. Prix : 450 fr. (481)

A VENDRE
 Hôtel du Grand-Turc,
UNE JUMENT ALEZANE
 7 ans, bonne pour la voiture et le camionnage, venant de chez M. Alphonse Gauron.
 S'adresser au Grand-Turc.

A La Providence
FABRIQUE DE FLEURS
M^{lle} DURVILLE
 13, rue de la Comédie, et 2, rue Cour-Saint-Jean.

Les Magasins de la Providence, rue Saint-Jean, 38 et 40, sont transférés rue de la Comédie, 13, et rue Cour-Saint-Jean, 2.
 Grand choix de couronnes de mariées, coussins, bouquets d'église, couronnes pour tombes.
 Etant seule fleuriste de profession à Saumur, M^{lle} DURVILLE peut exécuter tous les genres de montures que l'on voudra bien lui confier, pour robes de mariages, robes de bal, etc.
 Tapisseries artistiques de M^{lle} Delhumeau. (440)

A LA VILLE DE PARIS
 Place Saint-Pierre.
On demande :
 1° Une DEMOISELLE pour le rayon de mercerie ;
 2° Un JEUNE HOMME désirant apprendre le commerce.

UN MENAGE demande un emploi, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière.
 S'adresser au bureau du journal.

COMPTABLE sérieux demande un emploi.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une cuisinière de 30 à 40 ans, sachant faire un bon ordinaire.
 Excellentes références exigées.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un bon ouvrier tailleur, travaillant chez lui pour faire des pièces et des retouches.
 S'adresser au bureau du journal.

DAVEAU, DOREUR
 Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.
VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage
 POUR DEVANTURES DE MAGASINS.
 Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.
 Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.
Demander le Tarif.

MACHINES A COUDRE
 De tous systèmes.
BOULITTE
 ARMURIER
 SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.
L'EXGELSIOB
 Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.
 Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.
 C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.
 La maison se charge de toutes les réparations.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE
 De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la FARINE MEXICAINE est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement

prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.
 Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.
 Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicier, rue d'Orléans. (443)

PONMADE BERTINOT
 pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et callosités de per-drix. — 1 fr. le flacon.
 Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE — GRAVURES — MUSIQUE